



Resngienement pour divorce

Par **meknassi065**, le **04/02/2012 à 18:21**

je suis marocain marier avec une tunisienne
mon mariage etais en 2007

je suis rentre en france en sptembre 2008

janvier 2009 jai eu ma carte de 10ans

avril 2009 elle ma fais virer de chez elle il y avais meme la police que sont venu il y avas pa
de violence ne rien

et la jai reçu un papier de la tunisie pour uen demande de divorce de sa part

la la question si jai accept le divorce a l'amiable je crain rien pr mes droits conerant la carte de
10ans?

merci bien de votre attention

Par **christelle38**, le **05/12/2013 à 09:17**

Bonjour

Je vous pose la question un peut tard, mais je voulais savoir est ce que vous avez pu avoir
une réponse a votre question svp?

Car je recherche des informations sur le mmême sujet que vous

Mercie bien par avance pour votre réponse